

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FEVRIER 2013

À une séance ordinaire tenue le 4 février 2013, à 19 h 30, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

M. Marcel Corriveau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2 (absent)
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 (absente)
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 35 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions découlant des procès-verbaux du 21 et 28 janvier 2013
3. Approbation des procès-verbaux du 21 et 28 janvier 2013
4. Communications écrites au Conseil
5. Période de questions des citoyens (15 minutes)
6. Propositions
 - 6a Orientations du conseil municipal pour la séance du conseil d'agglomération du 5 février 2013 à 16 h 30
 - 6b Renonciation en vertu de l'article 116.1 de la loi L.R.Q. C E-20.001
 - 6c Opposition à un règlement de l'Agglomération en vertu de l'article 115 L.R.Q. C E-20.001
 - 6d Les affaires politiques et sociales – Nomination des membres du conseil sur les commissions permanentes
 - 6e Direction générale – Demande de commandite – ÉM13 – Campus Notre-Dame-de-Foy
 - 6f Direction générale – Mention de félicitations – Dr André Robitaille
 - 6g Direction générale – Campagne majeure de financement – Fondation du Campus Notre-Dame-de-Foy
 - 6h Direction générale – Demande d'appui pour le projet Interactions communautaires de la FQPPN pour l'année 2013
 - 6i Trésorerie – Adoption des comptes payés et à payer
 - 6j Trésorerie – Virements budgétaires
 - 6k Communications – Inscription de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à la Fête des voisins 2013
 - 6l Communications – Appui financier au Club de BMX Québec-Saint-Augustin
 - 6m Communications – Bonification des aménagements aux abords de la piste de BMX de Saint-Augustin-de-Desmaures
 - 6n Communications – Fête nationale 2013 – Spectacle pyrotechnique
 - 6o Communications – Fête nationale 2013 – Demande d'assistance financière au Mouvement national des Québécoises et Québécois
 - 6p Communications – Aide financière pour un projet spécial du Regroupement des gens d'affaires de Saint-Augustin (RGASA)
 - 6q Communications – Spectacle Alain Morisod et Sweet People – Comité de conservation de l'îlot paroissial de Saint-Augustin-de-Desmaures et Fabrique de Saint-Augustin-de-Desmaures
 - 6r Greffe – Ratification de contrat pour la reliure de volumes à la Bibliothèque Alain-Grandbois
 - 6s Greffe – Cession de rues à la Ville
 - 6t Ressources humaines – Mesures disciplinaires pour un employé
 - 6u Ressources humaines – Permanence d'un opérateur-journalier saisonnier au Service des travaux publics
 - 6v Ressources humaines – Abolition d'un poste de brigadier scolaire
 - 6w Ressources humaines – Nomination d'une agente de bibliothèque – 21 hres / semaine – Service de la Culture

- 6x Bâtiments, Parcs et Espaces verts – Recommandation de paiement numéro 4 – Restauration de la Maison Thibault-Soulard
- 6y Bâtiments, Parcs et Espaces verts – Approbation des ordres de changement #1, #2 et #3 – Réaménagement Bibliothèque Alain-Grandbois
- 6z Travaux publics – Recommandation de paiement numéro 4 – infrastructures au secteur nord du lac St-Augustin
- 6aa Urbanisme – Contrat de service – accroissement de la sécurité dans le parc industriel
- 6bb Urbanisme – Plan d’implantation et d’intégration architecturale – 4905 et 4915, rue Lionel-Groulx
- 6cc Urbanisme – CPTAQ – Mme Denise Rochette
- 7. Matière nécessitant une consultation publique
- 8. Avis de motion et projets de règlement
 - 8a Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2013-355 modifiant le Règlement relatif au plan d’implantation et d’intégration architecturale no 915-93 – parc industriel nord et sud
 - 8b Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2013-356 modifiant le règlement sur les branchements privés d’eau potable et d’égout et certaines dispositions particulières en plomberie
 - 8c Adoption du premier projet de Règlement numéro REGVSAD-2013-355 modifiant le Règlement relatif au plan d’implantation et d’intégration architecturale no 915-93 – parc industriel nord et sud
- 9. Adoption des règlements
 - 9a Adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2012-351 modifiant le règlement de zonage 480-85- Création zones RA/C6 et PR/L-9
 - 9b Adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2012-352 modifiant le règlement de lotissement 481-85 afin d’encadrer le lotissement dans la zone RA/C6
 - 9c Adoption du Règlement numéro REGVSAD-2013-354 au montant de 355 000 \$ pour l’aménagement de sentiers pédestres et autres au Boisé du Brôme
- 10. Période de questions des citoyens (15 minutes)
- 11. Période d’intervention des membres du Conseil
- 12. Clôture de la séance



1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6118, point numéro 1, séance ordinaire du 4 février 2013

RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 février 2013 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2. QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU 21 ET 28 JANVIER 2013

POINT NUMÉRO 2, séance ordinaire du 4 février 2013

RÉFÉRENCE : Procès-verbaux du 21 et 28 janvier 2013

Questions et commentaires du conseil concernant les procès-verbaux des séances du 21 et 28 janvier 2013.



3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 21 ET 28 JANVIER 2013

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6119, point numéro 3, séance ordinaire du 4 février 2013

RÉFÉRENCE : Procès-verbaux du 21 et 28 janvier 2013

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption des procès-verbaux des séances du 21 et 28 janvier 2013.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4. COMMUNICATIONS ÉCRITES AU CONSEIL

POINT NUMÉRO 4, séance ordinaire du 4 février 2013



5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT NUMÉRO 5, séance ordinaire du 4 février 2013



6. PROPOSITIONS

POINT NUMÉRO 6, séance ordinaire du 4 février 2013



6a ORIENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 FÉVRIER 2013 À 16 H 30

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6120, point numéro 6a, séance ordinaire du 4 février 2013

RÉFÉRENCE : Séance du conseil d'agglomération du 5 février 2013 et annexes

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé par le conseil d'agglomération du 5 février 2013 et que l'obligation pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de l'étudier en vertu de l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures autorise le maire à intervenir de manière compatible avec les orientations générales de la Ville exprimées par résolution et par l'adoption de son budget et PTI 2013;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures réserve tous ses droits et recours, dont ceux de s'opposer en vertu de l'article 115 de la loi précitée à tout règlement incompatible avec les droits, intérêts et avantages conférés dans le cadre de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

De procéder à des demandes d'information auprès de la Ville de Québec concernant des règlements de nature mixte quant au partage des dépenses relevant des services de proximité ainsi que celles étant de compétence d'agglomération puisque ces informations n'apparaissent pas dans les documents fournis ni même les règlements concernés.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6b RENONCIATION EN VERTU DE L'ARTICLE 116.1 DE LA LOI L.R.Q. C E-20.001

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6121, point numéro 6b, séance ordinaire du 4 février 2013

RÉFÉRENCE : Séance du conseil d'agglomération du 5 février 2013 et annexes

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal renonce à toute opposition en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* L.R.Q. c. E-20.001 concernant le règlement suivant :

(AUCUNE)



6c OPPOSITION À UN RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION EN VERTU DE L'ARTICLE 115 L.R.Q. C E-20.001

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6122, point numéro 6c, séance ordinaire du 4 février 2013
 RÉFÉRENCE : Séance du conseil d'agglomération du 5 février 2013 et annexes

(AUCUNE)



6d LES AFFAIRES POLITIQUES ET SOCIALES – NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR LES COMMISSIONS PERMANENTES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6123, point numéro 6d, séance ordinaire du 4 février 2013
 RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4538

CONSIDÉRANT QUE les conseillers sont désignés comme membres de certains comités et commissions de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour la durée qu'il sera loisible au maire de déterminer aux fonctions suivantes :

Denis Côté	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sports – Loisirs ✓ Travaux publics ✓ Comité sur la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Denis Lapointe	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aménagement du territoire – CCU ✓ Transport en commun ✓ Infrastructures – Appel d'offres
Lise Lortie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Volets culturel, communautaire et patrimonial ✓ Responsable des dossiers concernant les aînés et la jeunesse ✓ Comité ad hoc des logements sociaux
Marie-Julie Cossette	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Finances ✓ Ressources humaines ✓ Responsable - Maison des Jeunes ✓ Mairesse suppléante (1 an)
Guy Marcotte	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comité sur la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ✓ Environnement – Développement durable ✓ Comité sur le bruit – Aéroport de Québec
Louis Potvin	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Responsable des technologies de l'information ✓ Sécurité publique (police – pompiers – protection civile) ✓ Conseil d'administration du CNDP

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
 APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE les conseillers soient désignés comme membres des comités et commissions de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures selon les mandats que le maire leur a confiés.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6e DIRECTION GÉNÉRALE – DEMANDE DE COMMANDITE – ÉM13 – CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6124, point numéro 6e, séance ordinaire du 4 février 2013
 RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4535

CONSIDÉRANT QUE l'Événement mode 2013 se tiendra du 30 avril au 8 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE cet événement mode présentera en primeur les collections des finissants en Design de mode du Campus Notre-Dame-de-Foy, la seule institution collégiale à Québec à offrir ce programme de formation professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE l'ÉM13 offre aux étudiants en Commercialisation et en Design de mode une tribune exceptionnelle pour faire valeur leur talent.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
 APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville alloue au Campus Notre-Dame-de-Foy un montant de 525 \$ pour son Événement mode 2013, qui se déroulera en deux temps soit durant le Festival Québec Mode du 29 avril au 5 mai et à l'École de mode du CNDF le 8 mai, avec la visibilité en conséquence.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6f DIRECTION GÉNÉRALE – MENTION DE FÉLICITATIONS – DR ANDRÉ ROBITAILLE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6125, point numéro 6f, séance ordinaire du 4 février 2013

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT les nombreuses implications sociales et communautaires du Dr André Robitaille au sein de la communauté augustinoise depuis plusieurs années, dont la fondation de l'organisme Présence-Famille et l'implantation de rencontres pour les Alcooliques anonymes (AA) et Al-Anon à Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a pris depuis décembre dernier, une retraite bien méritée, après 40 ans de pratique médicale où il s'est employé à « soigner le corps et soulager l'âme ».

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Que la Ville exprime sa reconnaissance envers le docteur André Robitaille pour son apport dans la communauté, tant à titre de médecin qu'à travers ses implications sociales et communautaires et ce, depuis son arrivée à Saint-Augustin-de-Desmaures en 1973.

De le féliciter pour cette belle carrière et de lui souhaiter une retraite active et bien méritée.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6g DIRECTION GÉNÉRALE – CAMPAGNE MAJEURE DE FINANCEMENT – FONDATION DU CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6126, point numéro 6g, séance ordinaire du 4 février 2013

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT la campagne majeure de levée de fonds pour la revitalisation des infrastructures du Campus Notre-Dame-de-Foy (CNDF);

CONSIDÉRANT QUE le CNDF est un partenaire important de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'allouer un montant de 5 000 \$ dans le cadre de la campagne de financement de la Fondation du Campus Notre-Dame-de-Foy.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6h DIRECTION GÉNÉRALE – DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET INTERACTIONS COMMUNAUTAIRES DE LA FQPPN POUR L'ANNÉE 2013

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6127, point numéro 6h, séance ordinaire du 4 février 2013

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est déjà engagée pour un montant de 55 000 \$ pour aider la FQPPN à réaliser des éléments de son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la FQPPN doit déposer une demande dans le cadre du programme Interactions communautaires du plan d'action Saint-Laurent et ce, avant le

1^{er} mars prochain en regard des cours d'eau tributaires du fleuve, pour la somme de 10 000 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Que la Ville appuie la FQPPN pour son projet Interactions communautaires dans le cadre du plan d'action Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6i TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6128, point numéro 6i, séance ordinaire du 4 février 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4544

CONSIDÉRANT le mémoire administratif déposé et le comité plénier.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon les listes fournies le 31 janvier 2013 pour un montant total de 389 494.85\$.

D'entériner la liste des comptes payés en janvier 2013 ainsi que la liste des prélèvements automatiques pour la période du 15 au 28 janvier 2013 au montant de 616 197.65\$.

Total : 1 005 692.50\$

et d'entériner les listes des chèques à ratifier et des comptes à payer déposées le 17 janvier 2013.

Financement : fonds général :	757 407.13\$
REGVSAD-2009-152 :	17 600.00
REGVSAD-2009-146 :	19 828.48
REGVSAD-2010-204 :	170 334.65
REGVSAD-2011-251 :	5 141.41
REGVSAD-2011-293 :	5 683.80
REGVSAD-2011-300:	1 167.13
REGVSAD-2011-263:	14 085.59
REGL. à venir (cité campus):	(152.36)
REGVSAD-2012-329 :	10 835.92
REGVSAD-2012-330:	3 760.75

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6j TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6129, point numéro 6j, séance ordinaire du 4 février 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4547

CONSIDÉRANT QUE pour des fins budgétaires, il est utile de répartir les coûts totaux estimés en plusieurs sous-projets pour un meilleur suivi;

CONSIDÉRANT QUE cette répartition peut varier dans le temps en fonction des travaux effectivement réalisés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire respecter les montants prévus aux différents règlements d'emprunt autorisés et que pour ce faire, elle doit puiser à même les crédits disponibles d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QU'un moyen efficace est d'effectuer des virements budgétaires entre sous-projets de façon régulière;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses d'investissement non budgétées peuvent s'avérer essentielles pour le bon déroulement des opérations;

CONSIDÉRANT QUE les directeurs de service doivent puiser à même les crédits disponibles dans leur budget de fonctionnement pour réaliser ces acquisitions;

CONSIDÉRANT QUE les virements budgétaires de moins de 25 000 \$ sont autorisés par le directeur général;

CONSIDÉRANT QUE les virements budgétaires de plus de 25 000 \$ sont autorisés par le Conseil de ville par résolution.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter les virements budgétaires proposés et déposés en comité plénier.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6k COMMUNICATIONS – INSCRIPTION DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES À LA FÊTE DES VOISINS 2013

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6130, point numéro 6k, séance ordinaire du 4 février 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4497

CONSIDÉRANT QUE la Fête des voisins 2013 se tiendra le samedi 8 juin 2013 sur l'ensemble du territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE la Fête des voisins a pour objectif de rapprocher les gens vivant dans un même milieu. Originale, car organisée par les citoyens eux-mêmes, la Fête des voisins permet à ceux-ci de jouer un rôle actif pour développer la cordialité et la solidarité dans leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'inscrit sur la liste des villes participantes depuis maintenant cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE cette inscription permet aux citoyens de bénéficier d'une aide et de conseils de la part du Service des communications pour l'organisation de leur fête de quartier;

CONSIDÉRANT QUE cette inscription permet également aux citoyens d'emprunter – selon les disponibilités – du matériel (signalisation, tables, chaises, etc.).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser M. Frédérick Masson, directeur du Service des communications, à inscrire la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la liste des villes participantes à la Fête des voisins 2013.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6l COMMUNICATIONS – APPUI FINANCIER AU CLUB DE BMX QUEBEC-SAINT-AUGUSTIN

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6131, point numéro 6l, séance ordinaire du 4 février 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4498

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants du Club de BMX Québec-Saint-Augustin ont déposé, le 29 novembre 2012, une demande de soutien de l'ordre de 10 000 \$ afin d'assumer certains frais récurrents liés à l'utilisation de la piste puisqu'elle est accessible à toute la population en dehors des heures d'utilisation par le Club de BMX QSA;

CONSIDÉRANT QUE la piste de BMX est de niveau national et qu'un entretien régulier est nécessaire afin de demeurer conforme aux normes établies pour être une piste sanctionnée par la Fédération québécoise des sports cyclistes pour la pratique du BMX de course ainsi que pour assurer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE le Club de BMX Québec-Saint-Augustin (QSA) souhaite poser sa candidature afin d'accueillir une compétition nationale en 2013 sur la piste de BMX située à Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE le Club de BMX Québec-Saint-Augustin souhaite encourager le développement de ce sport;

CONSIDÉRANT QUE selon les dirigeants du Club de BMX Québec-Saint-Augustin, la piste de Saint-Augustin-de-Desmaures est considérée parmi les plus belles de la province.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville alloue un montant de 5 000 \$ au Club de BMX Québec-Saint-Augustin.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6m COMMUNICATIONS – BONIFICATION DES AMÉNAGEMENTS AUX ABORDS DE LA PISTE DE BMX DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6132, point numéro 6m, séance ordinaire du 4 février 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4499

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants du Club de BMX Québec-Saint-Augustin ont déposé une demande visant à bonifier les aménagements aux abords de la piste de BMX de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE les aménagements souhaités sont la plantation de cinq (5) à dix (10) arbres de gros calibre et l'ajout de cinq (5) à dix (10) tables à pique-nique;

CONSIDÉRANT QUE ces aménagements permettraient aux usagers de la piste ainsi qu'aux jeunes fréquentant le camp Kéno (option BMX) de profiter d'un peu d'ombre et d'un endroit pour manger en période estivale;

CONSIDÉRANT QUE le Club de BMX Québec-Saint-Augustin souhaite encourager le développement de ce sport;

CONSIDÉRANT QUE selon les dirigeants du Club de BMX Québec-Saint-Augustin, la piste de Saint-Augustin-de-Desmaures est considérée parmi les plus belles de la province.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville contribue à bonifier les aménagements aux abords de la piste de BMX de Saint-Augustin-de-Desmaures par la plantation de cinq (5) arbres de gros calibre et l'ajout de cinq (5) tables à pique-nique.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6n COMMUNICATIONS – FÊTE NATIONALE 2013 – SPECTACLE PYROTECHNIQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6133, point numéro 6n, séance ordinaire du 4 février 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4512

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tiendra le 24 juin 2013 son grand spectacle de la fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures entend présenter, comme le veut la tradition, un spectacle pyrotechnique;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur, Pyromax Pyrotechnie, a déposé une soumission répondant en tout point aux exigences de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur, Pyromax Pyrotechnie, souhaite obtenir un dépôt de garantie;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur, Pyromax Pyrotechnie, propose une escompte de 25 % sur les différentes pièces retenues (sous forme de commandite), totalisant un rabais de 6001,88 \$;

CONSIDÉRANT QUE la validité du contrat entre le diffuseur (Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures) et le fournisseur relève du respect de cette clause.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser l'émission des chèques à l'entreprise suivante :

Pyromax Pyrotechnie : un premier chèque de 5173,88 \$, taxes incluses, à joindre avec l'exemplaire signé du contrat et un autre de 15 521 62 \$, taxes incluses, payable le 24 juin 2013, pour un total de 20 695,50 \$ (taxes incluses);

Que le Service de la trésorerie atteste que les crédits sont suffisants à même le budget prévu au budget 2013 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'organisation de la fête nationale.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6o COMMUNICATIONS – FÊTE NATIONALE 2013 – DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6134, point numéro 6o, séance ordinaire du 4 février 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4513

CONSIDÉRANT QU'en prévision de la grande journée familiale de la fête nationale qui se déroulera à Saint-Augustin-de-Desmaures le 24 juin 2013, une demande d'aide financière doit être adressée au Mouvement national des Québécoises et Québécois;

CONSIDÉRANT QU'une des exigences administratives est de fournir une résolution de demande d'assistance financière provenant du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures requiert une aide financière au Mouvement national des Québécoises et Québécois.

D'autoriser Frédérick Masson, directeur du Service des communications, à produire une demande d'assistance financière dans les meilleurs délais auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la grande journée familiale de la fête nationale 2013.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6p COMMUNICATIONS – AIDE FINANCIÈRE POUR UN PROJET SPÉCIAL DU REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES DE SAINT-AUGUSTIN (RGASA)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6135, point numéro 6p, séance ordinaire du 4 février 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4488

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière pour un projet spécial a été transmise par le Regroupement des gens d'affaires de Saint-Augustin (RGASA) dans le but de lui permettre d'engager un consultant pour l'élaboration d'une planification stratégique;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des gens d'affaires de Saint-Augustin est une association reconnue par la Politique de reconnaissance et de soutien aux associations de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, catégorie organisme associée;

CONSIDÉRANT QUE le RGASA a reçu des soumissions de trois consultants, rencontré deux d'entre eux et a retenu les services de l'entreprise Defcon2, située à Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 2 557 \$ demandée permettra au RGASA d'organiser son développement de façon plus efficace;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins de Saint-Augustin-de-Desmaures a autorisé pour sa part un appui financier de 2000 \$ pour ce projet dont le montant total est de 4457,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Bouchard, du Centre local de développement de Québec (CLD), a accompagné gratuitement le RGASA dans sa démarche de recherche pour ce projet spécial;

CONSIDÉRANT QUE le CLD a mis en relation le RGASA et M. Michel Desjardins de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'acceptation d'une banque d'heures à la préparation d'une planification stratégique avec une incorporation aux événements du CLD;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'action sera produit par le consultant et que la Ville sera certainement interpellée à collaborer aux financements des mesures et objectifs du RGASA;

CONSIDÉRANT QU'il appartient aux membres de l'organisme de travailler à sa vision d'avenir, à sa mission et à son développement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Que la Ville verse un montant de 2 557 \$ au Regroupement des gens d'affaires de Saint-Augustin pour la réalisation de son projet.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6q COMMUNICATIONS – SPECTACLE ALAIN MORISOD ET SWEET PEOPLE
– COMITÉ DE CONSERVATION DE L'ÎLOT PAROISSIAL DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ET FABRIQUE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6136, point numéro 6q, séance ordinaire du 4 février 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4488

CONSIDÉRANT QUE le Comité de conservation de l'îlot paroissial de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Fabrique de Saint-Augustin-de-Desmaures organisent un spectacle-bénéfice à l'église de Saint-Augustin-de-Desmaures le 13 avril 2013, avec comme artistes invités Alain Morisod et Sweet People;

CONSIDÉRANT QUE ce spectacle sera au profit de la Fabrique de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE plus de 600 personnes sont attendues à ce spectacle qui permettra à tous de vivre d'agréables moments dans l'enceinte de notre église paroissiale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de conservation de l'îlot paroissial de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Fabrique de Saint-Augustin-de-Desmaures travaillent conjointement dans le but de préserver le patrimoine religieux de notre ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a, par le passé, répondu positivement à la demande du Comité de conservation de l'îlot paroissial de Saint-Augustin-de-Desmaures et de la Fabrique de Saint-Augustin-de-Desmaures en offrant, entre autres, 1000 \$ pour les spectacles d'Isabelle Boulay, Renée Martel, Marc Hervieux et Mario Pelchat.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De faire un don de 1 000 \$ au Comité de conservation de l'îlot paroissial de Saint-Augustin-de-Desmaures pour son spectacle-bénéfice du 13 avril prochain. Ce don se traduira notamment par l'obtention de deux pages dans le programme officiel de la soirée (une page réservée au mot du maire et une seconde à un placement publicitaire) et par l'attribution de trois paires de billets en classe VIP (valeur de 270 \$).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6r GREFFE – RATIFICATION DE CONTRAT POUR LA RELIURE DE VOLUMES À LA BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6137, point numéro 6r, séance ordinaire du 4 février 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4530

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation portant le numéro AOVSD-2013-312 a été lancé pour procéder à la reliure de volumes de la Bibliothèque Alain-Grandbois;

CONSIDÉRANT QUE deux entrepreneurs ont été invités et ont soumis leur prix dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de l'appel d'offres AOVSD-2013-312 a été prévue et s'est déroulée le 23 janvier 2013 à 11h00;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, les deux soumissions sont conformes à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis étaient de l'ordre de :

- Groupe Quadriscan : 47 823,80 \$ taxes incluses
- Reliure Travaction : 46 216,88 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil municipal du 21 janvier 2013 une résolution a été adoptée afin d'adjuger ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme et qu'il y a lieu de ratifier le tout.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De ratifier le contrat pour la reliure de volumes de la Bibliothèque Alain-Grandbois à Reliure Travaction pour un montant de 46 216,88 \$ taxes incluses.

De décréter que les fonds pour ce projet sont disponibles à même les prévisions budgétaires.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6s GREFFE – CESSION DE RUES À LA VILLE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6138, point numéro 6s, séance ordinaire du 4 février 2013
RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville et 2967-0957 Québec inc., compagnie représentée par M. Jean Thériault, se sont entendus afin que des rues connues comme étant les lots 3 710 487, 3 710 485, 3 710 486 et 3 372 175 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf soient cédées à la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De mandater M. Marcel Corriveau, maire ou sa remplaçante et Me Caroline Nadeau, greffière ou sa remplaçante à signer l'acte de cession de rues devant Me Jean Morin, notaire.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6t RESSOURCES HUMAINES – MESURES DISCIPLINAIRES POUR UN EMPLOYÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6139, point numéro 6t, séance ordinaire du 4 février 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4522

CONSIDÉRANT les discussions en comité plénier et le dossier disciplinaire de M. Patrick Gagnon à titre de préposé à l'aréna au Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De procéder à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement de cet employé à compter du 5 février 2013.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6u RESSOURCES HUMAINES – PERMANENCE D'UN OPERATEUR-JOURNALIER SAISONNIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6140, point numéro 6u, séance ordinaire du 4 février 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4531

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des cols bleus prévoit une période de probation de cent soixante (160) jours pour évaluer tous les nouveaux employés occupant un poste permanent;

CONSIDÉRANT QUE M. Tommy Juneau a été nommé au poste d'opérateur-journalier saisonnier au Service des travaux publics le 15 novembre 2011 pour la saison hivernale 2011-2012 et qu'il a repris ses fonctions pour la saison hivernale 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE M. Juneau a déjà complété sa période de probation;

CONSIDÉRANT QUE M. Juneau a su atteindre les objectifs requis.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver la permanence de M. Tommy Juneau à titre d'opérateur-journalier saisonnier au Service des travaux publics rétroactivement au 21 décembre 2012.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6v RESSOURCES HUMAINES – ABOLITION D'UN POSTE DE BRIGADIER SCOLAIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6141, point numéro 6u, séance ordinaire du 4 février 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4533

CONSIDÉRANT QUE madame Jocelyne Jobin, brigadière, prendra sa retraite le 1er février 2013;

CONSIDÉRANT QUE la traverse située à l'intersection de la route Racette et de la rue Sarazin était occupée par madame Jobin depuis 25 ans;

CONSIDÉRANT QUE madame Jobin nous a informés que très peu d'enfants utilisaient la traverse où elle était positionnée dans le cadre de son travail;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de l'employeur, madame Jobin a comptabilisé le passage d'une moyenne de 2,47 enfants par jour, pendant la période du 17 décembre au 24 janvier 2013;

CONSIDÉRANT QUE le comité de circulation a étudié le passage de voitures à cette traverse et a produit un rapport;

CONSIDÉRANT QUE les résultats révèlent un besoin moins important de la présence d'un brigadier à cette traverse.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'abolir le poste de brigadier pour la traverse située à l'intersection de la route Racette et de la rue Sarazin et d'en informer l'école concernée.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6w RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UNE AGENTE DE BIBLIOTHÈQUE – 21 HRES / SEMAINE – SERVICE DE LA CULTURE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6142, point numéro 6w, séance ordinaire du 4 février 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4549

CONSIDÉRANT QUE Mme Martine Bernier a démissionné de son poste d'agent de bibliothèque 21h/semaine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'affichage interne du poste d'agente de bibliothèque au Service de la culture, en janvier 2013 (ACVSAD-2013-281);

CONSIDÉRANT QU'UNE candidature interne a été reçue, soit celle de Mme Silke Ruck, pour le poste d'agent de bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE Mme Silke Ruck occupe actuellement le poste d'agente de bibliothèque 21h/semaine, temporaire, en remplacement de Mme Laurie-Cayer-Beaulieu et qu'elle satisfait à toutes les exigences de ce poste.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser la nomination de Mme Silke Ruck comme agente de bibliothèque 21h/semaine à compter du 4 février 2013.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6x BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMERO 4 – RESTAURATION DE LA MAISON THIBAUT-SOULARD

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6143, point numéro 6x, séance ordinaire du 4 février 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4537

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour la restauration de la Maison Thibault-Soulard a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 30 janvier 2013 pour le paiement d'un montant de 98 662.99 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte engagé pour ce dossier, Jean-Claude Gauthier Architecte, recommande le paiement de 98 662.99 \$, taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 98 662.99\$ en faveur de Lévesque & Associés Construction Inc. pour les travaux de restauration de la Maison Thibault-Soulard à même le budget, le tout conditionnel à l'obtention des quittances partielles.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6y BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS – APPROBATION DES ORDRES DE CHANGEMENT #1, #2 ET #3 – REAMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE ALAIN-GRANDBOIS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6144, point numéro 6y, séance ordinaire du 4 février 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4536

CONSIDÉRANT QUE la totalité des travaux pour le réaménagement de la Bibliothèque Alain-Grandbois a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE des changements ont été nécessaires au courant de la rénovation, ce qui a entraîné des coûts supplémentaires totalisant la somme de 29 818.06\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte engagé pour ce dossier, Onico, a approuvé et préparé les avenants de modification #1, #2 et #3.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le surplus de 29 818.06\$ taxes incluses pour les travaux de réaménagement de la Bibliothèque Alain-Grandbois à même les crédits du Règlement d'emprunt no REGVSAD-2012-318.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6z TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 4 –
INFRASTRUCTURES AU SECTEUR NORD DU LAC ST-AUGUSTIN**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6145, point numéro 6z, séance ordinaire du 4 février 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4548

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour les infrastructures au secteur nord du Lac St-Augustin a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 30 janvier 2013 pour le paiement d'un montant de 804 758.06 \$ incluant des avis de changement approuvés au montant de 39 340.41 \$, le tout taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs engagée pour ce dossier, Génio experts-conseils, recommande le paiement de 804 758.06 \$ taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10%.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 804 758.06 \$ en faveur de Métro Excavation inc. pour les travaux d'infrastructures au secteur nord du Lac St-Augustin, à même les crédits des Règlements d'emprunt nos REGVSAD-2011-269 et REGVSAD-2012-309.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6aa URBANISME – CONTRAT DE SERVICE – ACCROISSEMENT DE LA
SÉCURITÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6146, point numéro 6aa, séance ordinaire du 4 février 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4542

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sort satisfaite de la première année d'une surveillance accrue dans le parc industriel et édifices municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de l'offre de service de Commissionnaires Québec, une entreprise en sûreté et sécurité, colle à sa mission d'accroissement de la sécurité dans les parcs industriels;

CONSIDÉRANT QUE cette surveillance ne vise pas à doubler les services du SPVQ mais d'observer une surveillance des bâtiments commerciaux et municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite connaître les impacts de ce service avant de renouveler le contrat, notamment auprès des entreprises du parc industriel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De renouveler le contrat de service avec Commissionnaires Québec pour une période de deux mois et de réévaluer la pertinence de signer un contrat d'un an, suivant les résultats du rapport quant aux impacts de ce service.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6bb URBANISME – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 4905 ET 4915, RUE LIONEL-GROULX

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6147, point numéro 6bb, séance ordinaire du 4 février 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4496

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le lotissement des lots 5 210 773, 5 210 774 et 5 210 775 à même les lots 4 966 539 et 2 813 896 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf dont l'émission du permis de lotissement est soumise à une approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (règlement 915-93) en regard du projet de lotissement de Bernard Lemay, arpenteur-géomètre (minute : 27 669 du 13 décembre 2012) et du projet de lotissement et d'implantation de Frédéric Martel, arpenteur-géomètre (minute 1231 du 13 décembre 2012);

CONSIDÉRANT QUE le lotissement projeté permet l'implantation des bâtiments projetés conformément à la réglementation applicable et ne compromet pas le développement du lot vacant voisin (5 210 775 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le lotissement des lots 5 210 773, 5 210 774 et 5 210 775 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6cc URBANISME – CPTAQ – MME DENISE ROCHETTE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6148, point numéro 6cc, séance ordinaire du 4 février 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4511

CONSIDÉRANT QUE madame Denise Rochette a déposé une demande ayant pour objet le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 3 056 710 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, afin de subdiviser le lot en deux et d'y construire une nouvelle habitation unifamiliale isolée sur chacun d'eux;

CONSIDÉRANT la faible possibilité d'utilisation du terrain visé à des fins agricoles en raison du peu de superficie, ainsi que l'absence d'impact additionnel pour l'agriculture ou les normes environnementales de par sa localisation dans un secteur à caractère forestier fortement prédominant;

CONSIDÉRANT la faible qualité du sol et que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles dans un tel contexte n'est pas affectée, d'autant qu'il n'y a pas d'exploitation animale à proximité;

CONSIDÉRANT l'absence de disponibilité concrète d'emplacements résidentiels (habitation unifamiliale isolée) à une telle fin en milieu urbain sur le territoire de la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'appuyer la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ayant pour objet le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 3 056 710 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, afin de morceler le lot et d'y construire deux habitations unifamiliales isolées.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



7. MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE

POINT NUMÉRO 7, séance ordinaire du 4 février 2013



8. AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT NUMÉRO 8, séance ordinaire du 4 février 2013



8a AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2013-355 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NO 915-93 – PARC INDUSTRIEL NORD ET SUD

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2013-363, point numéro 8a, séance ordinaire du 4 février 2013

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2013-355

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2013-355 modifiant le Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale no 915-93 – parc industriel nord et sud.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement.



8b AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2013-356 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES BRANCHEMENTS PRIVÉS D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT ET CERTAINES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN PLOMBERIE

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2013-364, point numéro 8b, séance ordinaire du 4 février 2013

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2013-356

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2013-356 modifiant le règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement.



8c ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2013-355 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NO 915-93 – PARC INDUSTRIEL NORD ET SUD

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6149, point numéro 8c, séance ordinaire du 4 février 2013

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2013-355

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du premier projet de Règlement numéro REGVSAD-2013-355 modifiant le Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale no 915-93 – parc industriel nord et sud.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



9. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

POINT NUMÉRO 9, séance ordinaire du 4 février 2013



9a ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2012-351 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 480-85- CRÉATION ZONES RA/C6 ET PR/L-9

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6150, point numéro 9a, séance ordinaire du 4 février 2013

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2013-351

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2012-351 modifiant le règlement de zonage 480-85- Création zones RA/C6 et PR/L-9.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



9b ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2012-352 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 481-85 AFIN D'ENCADRER LE LOTISSEMENT DANS LA ZONE RA/C6

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6151, point numéro 9b, séance ordinaire du 4 février 2013
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2013-352

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2012-352 modifiant le règlement de lotissement 481-85 afin d'encadrer le lotissement dans la zone RA/C6.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



9c ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2013-354 AU MONTANT DE 355 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS PÉDESTRES ET AUTRES AU BOISÉ DU BRÔME

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6152, point numéro 9c, séance ordinaire du 4 février 2013
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2013-352

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du Règlement numéro REGVSAD-2013-354 au montant de 355 000 \$ pour l'aménagement de sentiers pédestres et d'autres au Boisé du Brôme.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



10. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT NUMÉRO 10, séance ordinaire du 4 février 2013



11. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NUMÉRO 11, séance ordinaire du 4 février 2013



12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6153, point numéro 12, séance ordinaire du 4 février 2013

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 4^e jour du mois de février 2013 à 20 h 35 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

Me Danielle Tremblay, greffière adjointe